



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises

Question écrite n° 40600

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'attribution de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE). Il souhaiterait savoir très précisément quel est le nombre d'ACCRE ayant fait l'objet d'un accord par an et par département, et ce à compter de l'année de création de cette aide.

### Texte de la réponse

Le tableau ci-après présente les éléments statistiques connus, à savoir le nombre de bénéficiaires de l'ACCRE et le nombre d'entreprises créées par les bénéficiaires. Une même création d'entreprise pouvant être le fait de deux ou plusieurs bénéficiaires de l'ACCRE, le nombre d'entreprises créées est inférieur au nombre de bénéficiaires. La forte baisse enregistrée en 1996 était liée aux restrictions apportées au dispositif en loi de finances rectificative au cours de l'année 1995. Elle s'est encore accentuée en 1997, du fait de la suppression de la prime en loi de finances initiale pour 1997. Une dernière colonne donne, pour information, le nombre total des créations, reprises et réactivations d'entreprises, aidées ou non par le ministère de l'emploi et de la solidarité. (Voir tableau dans J.O. correspondant) Pour ce qui concerne plus particulièrement le département du Vaucluse, les résultats sont les suivants : (Voir tableau dans J.O. correspondant)

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40600

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2000, page 426

**Réponse publiée le :** 16 avril 2001, page 2277